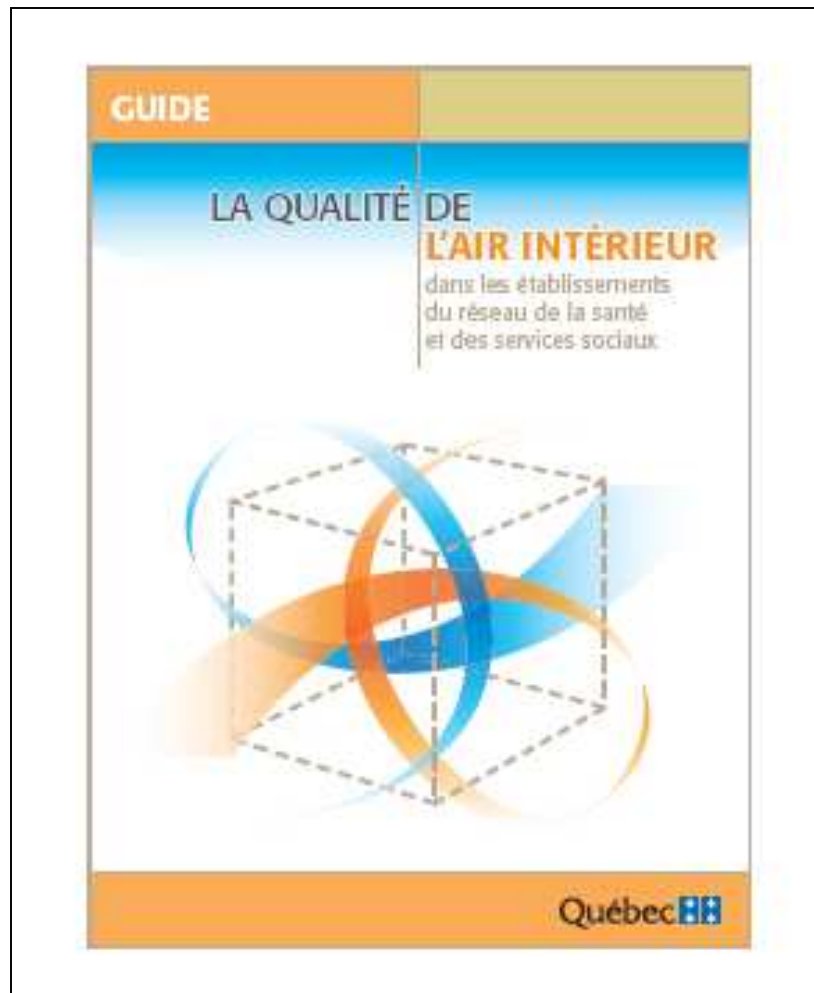


NOUVEAUTÉ !!

La CSN a participé activement à un comité, constitué d'experts, qui a été mis sur pied à notre demande pour revoir les normes en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur.

Pour vulgariser ce guide, la fédération a tenu une session thématique sur la qualité de l'air le 9 novembre et ce fut un succès.

Si vous voulez consulter le guide il est disponible sur le site de l'IRSST .



Une bonne qualité de l'air intérieur dans nos bâtiments est aujourd'hui une préoccupation de plus en plus grande.

Pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, cette préoccupation est d'autant plus importante dû notamment à l'évolution constante des pratiques et des technologies, au vieillissement du parc immobilier et à la présence d'une clientèle potentiellement vulnérable aux effets d'une mauvaise qualité de l'air intérieur.

Au cours des dernières années, certains bâtiments du réseau de la santé et des services sociaux, comme plusieurs autres bâtiments du secteur public ou privé, ont été touchés par différents problèmes en regard de la qualité de l'air intérieur.

Même si plusieurs études ont exploré, sous diverses facettes, la problématique de la qualité de l'air intérieur, l'information sur les moyens et actions à prendre reste à faire connaître à tous les niveaux d'intervention pour permettre une prise en charge conséquente et cohérente par les divers intervenants.

Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux a demandé à la Corporation d'hébergement du Québec de mettre sur pied un **Comité de travail regroupant les divers partenaires associés à la réalisation et à la gestion des immobilisations dans le réseau de la santé et des services sociaux**. Le mandat confié au Comité est de proposer un guide en vue d'établir les mesures et procédures à suivre pour assurer en tout temps aux occupants et utilisateurs des établissements du réseau de la santé et des services sociaux une qualité de l'air intérieur conforme aux règles et usages applicables et aux règles de l'art.

Le Guide sur « **La qualité de l'air intérieur dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux** » se veut avant tout un outil de référence et de gestion afin de permettre aux gestionnaires des immeubles, au personnel d'entretien des bâtiments et des équipements, ainsi qu'aux intervenants en santé et sécurité du travail, une prise en charge efficace et efficiente de la qualité de l'air intérieur à toutes les étapes du cycle de vie d'un bâtiment et de ses systèmes.

Le Guide se présente comme suit. Sans se soustraire aux responsabilités professionnelles des architectes, des ingénieurs et des entrepreneurs, le premier chapitre, « **Conception des bâtiments** » présente les principes, les règles de l'art et les exigences générales applicables pour concevoir un bâtiment assurant à ses occupants et usagers de l'air intérieur de bonne qualité. Une section traite des procédés de traitement de l'air dans les bâtiments et énumère les exigences normatives applicables et les facteurs à contrôler lors de la conception des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA). Les principes spécifiques à considérer lors de la conception des secteurs d'activité d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux sont aussi traités.